

Description et enjeux actuels de l'agrément de la formation en travail social au Canada

par

*Benoît van Caloen*¹, Ph. D., t.s.

Professeur titulaire

Chercheur

Équipe de recherche sur les transitions et

l'apprentissage (ÉRTA)

Département de service social

Université de Sherbrooke

Courriel : Benoit.van.Caloen@USherbrooke.ca

*Jocelyn Lindsay*¹, Ph. D., t.s.

Professeur

Département de service social

Université Laval

History of the Canadian Association for Social Work Education (CASWE). Role of the Board of Accreditation and the Canadian social work curriculum accreditation process.

Historique de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS). Rôle du Bureau d'agrément et processus d'agrément des programmes en travail social.

En mai 2009, l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) a décidé d'enclencher un processus de réflexion et de révision en profondeur, s'interrogeant sur sa mission, son processus d'agrément et certains aspects de sa gouvernance. Cette démarche répond à un besoin de mise à jour de l'association afin de mieux répondre aux réalités académique et professionnelle actuelles, et fait suite à des travaux antérieurs (parmi d'autres St-Amant, 2008). Deux groupes de travail ont été mis en place, l'un concernant l'agrément, et l'autre, la gouvernance. À ce stade-ci, soit à l'hiver 2010, les constituantes ont été consultées : le conseil d'administration, les doyens et

les directeurs, le bureau d'agrément. Plus particulièrement sur l'agrément, un large sondage s'adressant à tous les membres a été réalisé grâce au site web de l'association, et a reçu une attention appréciable.

À la suite des consultations et d'autres travaux, les groupes de travail mettent au point de grandes orientations sur la nature et l'ampleur des changements à apporter. Ces orientations seront proposées sous peu sur le site web de l'Association, afin d'être discutées à l'assemblée générale de mai 2010. Après ces discussions, l'élaboration et la réalisation précise des changements retenus devraient être effectuées pendant l'année 2010-2011, pour être à leur tour adoptés à l'assemblée générale de 2011.

Au cours de cet article, nous présenterons d'abord l'ACFTS et ses organes, ensuite le processus d'agrément et ses objectifs, puis un bref historique qui nous a menés où nous sommes actuellement et enfin nous cernerons le contexte et les enjeux actuels associés à l'agrément.

L'ACFTS et ses organes

L'ACFTS est un organisme sans but lucratif, dirigé par un conseil d'administration et qui comprend le bureau d'agrément, le comité de rédaction de la revue, huit comités permanents (par exemple : le comité de politiques de formation, le comité étudiant, le comité des coordonnateurs et superviseurs de stages, etc.) et trois commissions, s'occupant plus particulièrement des besoins de groupes de population spécifiques (ACFTS, 2005a). Il y a deux réseaux affiliés, soit le Regroupement des unités de formation universitaire en travail social (RUFUTS), qui comprend l'ensemble des écoles francophones, et l'Indigenous Social Work Educators' Network (ISWEN) ou Thunderbird Nesting Circle, qui est composé des Premières Nations. Fondé en 1978, le RUFUTS a pour but de promouvoir et de susciter une concertation sur la formation en travail social en français. Il entretient des liens

Intervention, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.
Numéro 132 (2010.1) : 6-14.

privilegiés avec l'ACFTS, qui assure l'entièreté de son financement.

L'ACFTS compte différents types de membres, soit des membres individuels, institutionnels (les écoles), étudiants et honoraires. Les membres, les comités et les commissions votent les changements à la constitution, aux politiques pédagogiques et aux normes d'agrément, et élisent le conseil d'administration lors des assemblées générales annuelles. L'assemblée générale est l'organe décisionnel le plus important.

Parmi les proches collaborateurs, il faut d'abord nommer l'Association canadienne des doyens et directeurs des écoles de service social dont l'agrément est en cours.

L'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS) est un autre allié important sur le plan professionnel. À un autre niveau, à l'international, l'ACFTS est membre de la North American and Caribbean Association of Schools of Social Work (NACASSW) et de l'Association internationale des écoles de travail social (AIETS). Des liens particuliers ont été développés avec nos vis-à-vis du Sud, le Council of Social Work Education (CSWE), qui se traduisent entre autres par une participation de plusieurs écoles à leur conférence annuelle, par un stand d'exposition, ainsi que par une délégation officielle en la personne du président de l'ACFTS. De plus, une entente de reconnaissance mutuelle des programmes agréés a été signée en juin 2006.

Enfin, le bureau national, comptant actuellement deux employées, pourvoit au soutien des activités de l'association, ainsi qu'à sa gestion quotidienne.

Le financement de l'ACFTS provient en majeure partie des cotisations des écoles ainsi que, plus modestement mais de manière significative, des cotisations des membres. La majeure partie du budget est consacrée à la permanence, soit actuellement aux salaires des deux employées du bureau national d'Ottawa. Toutes les personnes siégeant aux différents organes sont bénévoles.

Parmi les divers organes de l'ACFTS, c'est très certainement le bureau d'agrément qui a le mandat le plus important, soit le contrôle de qualité des programmes de formation en travail social à travers le Canada.

Le processus d'agrément

Le bureau d'agrément de l'ACFTS révisé les programmes agréés des écoles tous les sept ans selon le manuel d'agrément. Les politiques de formation (ACFTS, 2007) et les normes d'agrément, ainsi que les procédures d'agrément (ACFTS, 2009a; ACFTS, 2009b) font l'objet d'une révision continue par le biais d'une consultation auprès des membres de l'ACFTS et peuvent être modifiées à l'assemblée générale annuelle.

Le bureau d'agrément est un organisme semi-indépendant qui est composé d'au plus 15 membres nommés par le conseil d'administration, soit des formateurs ou formatrices en travail social et des praticiens et praticiennes qui, en vertu de leurs intérêts ou de leur expérience, peuvent aider l'ACFTS à maintenir la qualité de la formation en travail social. Le bureau d'agrément est chargé de l'évaluation initiale et périodique des programmes d'études conformément aux normes de formation universitaire en travail social au baccalauréat et à la maîtrise.

Le processus d'agrément comprend plusieurs étapes. Avant d'obtenir son agrément initial, un programme a le statut de candidat pendant une période d'au plus cinq ans. Le renouvellement de l'agrément doit être fait tous les sept ans. Dans une démarche de demande d'agrément, la production du rapport d'auto-évaluation par l'unité concernée, la visite du site ainsi que l'analyse des documents et la prise de décision par le bureau sont des étapes exigeantes en matière de quantité de travail demandée et des conséquences de ces décisions. Il faut aussi bien comprendre que le travail d'analyse requis ne porte pas uniquement sur le contenu du programme puisque l'énoncé de mission, les dimensions administratives, l'équipe professorale et de soutien, la population étudiante, le programme lui-même ainsi que la formation pratique, aspect très important dans l'éducation au travail social, sont pris en considération. Sur recommandation de l'assemblée générale, les politiques pédagogiques sont produites par le comité permanent de politiques pédagogiques, puis approuvées par l'assemblée générale. La constitution de l'ACFTS prévoit que les nouvelles politiques pédagogiques soient soumises au conseil d'administration pour

approbation, avant approbation finale lors de l'assemblée générale. Toutefois, ces dernières années, le conseil d'administration s'est contenté de transmettre les nouvelles politiques directement à l'assemblée générale.

Objectifs de l'agrément

L'agrément a visé historiquement les objectifs suivants : 1) promouvoir la formation à la pratique du service social au Canada; 2) formuler des critères devant servir à l'évaluation des programmes de formation conçus pour la préparation des étudiants à la pratique du service social; et 3) aider à l'implantation de programmes de formation conçus pour la préparation des étudiants à la pratique du service social. Cet agrément a été mis en place afin que les écoles canadiennes et québécoises puissent affirmer leur identité concernant la profession et la formation en travail social au Canada, plutôt que de suivre les États-Unis (ACFTS, 2006).

Comme peu de nouveaux programmes sont mis sur pied aujourd'hui, le rôle principal de l'agrément est de contrôler la qualité des programmes de formation en travail social au niveau du baccalauréat et de la maîtrise. Il s'agit d'un processus d'évaluation entre pairs, comme cela se fait dans plusieurs autres disciplines. Le processus d'évaluation est principalement axé sur le contenu des programmes (*input*).

L'importance du contrôle de qualité des programmes de formation professionnelle est évidente. Le processus actuel est basé sur l'évaluation par les pairs. En fait, les comités de pairs sont très répandus dans le monde universitaire et évaluent des éléments très variés tels que les programmes de formation, des projets de recherche, la performance des collègues en vue de leur promotion, etc. Dans le domaine de l'évaluation de programmes de formation, ces comités composés de professions d'origines disciplinaires suffisamment apparentées permettent de tenir compte des spécificités des disciplines et des professions, ainsi que de comprendre et de prendre en compte les contextes particuliers. Cependant :

« Comme d'autres professions, la formation en travail social doit rivaliser avec des tendances lourdes qui ont touché l'éducation universi-

taire [américaine] : l'escalade des frais de scolarité, des étudiants mal préparés à la formation professionnelle, un corps étudiant de plus en plus diversifié, des exigences contradictoires des partenaires, et une formation politisée, parmi d'autres.

« Par conséquent, toute autorité d'agrément efficace doit négocier un ensemble de questions épineuses (Stoez et Karger, 2009, traduction libre) ».

Outre le contexte qui pose des défis particuliers, la pertinence et l'efficacité du processus d'agrément actuel afin de contrôler la qualité des programmes de formation sont remises en question : « It is time for social work educators to seriously consider new options for accreditation and examine the institutional mechanisms for bringing them to fruition » (Feldman, 2009 : 126)².

De manière plus virulente, l'American Council of Trustees and Alumni (2007) remet en cause la capacité même du processus d'agrément à garantir la qualité de la formation, et lui impute différents effets négatifs, comme diminuer l'autonomie et la diversité institutionnelle, l'augmentation des coûts, etc. Sont également remis en cause, notamment, l'efficacité des comités de pairs, l'évaluation du contenu tout en ignorant les compétences acquises (*input/output*), l'effet centralisateur d'un organisme d'agrément national, l'uniformisation de la formation, le manque de transparence du processus, etc.

Même si ce commentaire nous paraît quelque peu excessif, la question est pertinente et nous y reviendrons ci-dessous.

Notons que dans le domaine de l'agrément de formations professionnelles, les comités de pairs sont un choix parmi d'autres. D'autres institutions, comme les organismes de réglementation, des associations professionnelles et certaines universités, souhaitent jouer un rôle de plus en plus important dans le processus d'agrément. Cette tendance pourrait introduire d'autres modèles d'agrément. Certains organismes de réglementation en particulier prônent une approche par compétences.

Ainsi, à travers le Canada et le Québec, les écoles, qui ont suivi le processus d'agrément, offrent en principe un niveau de formation comparable. Le processus permet des variations, entre autres régionales, mais l'accent est

mis sur l'équivalence des formations. Prenons ici comme exemple la formation de baccalauréat en travail social au Québec (d'une durée de trois ans après les deux années de formation générale au cégep), que l'on peut comparer aux quatre années universitaires dans le reste du Canada.

Revenons à la question de l'efficacité : comment s'assurer que les comités de pairs fassent vraiment leur travail de contrôle de qualité? La reconnaissance du processus par d'autres instances est un indice indirect : ainsi les organismes de réglementation admettent les finisantes des programmes agréés dans leurs ordres et leurs collèges, toutefois non sans certaines insatisfactions. De la même façon, certaines universités admettent l'agrément comme un mode de révision valide à l'interne. Chaque instance ayant ses propres enjeux, il est difficile de répondre à tous les niveaux par un même processus. Enfin, la satisfaction des écoles, les premières intéressées, n'est malheureusement pas un indice univoque : en effet, cette satisfaction ou insatisfaction peut être liée à un ensemble d'éléments, plus ou moins en lien avec le processus d'agrément.

Un moyen pour assurer la mise à jour et la haute qualité des processus d'agrément, c'est d'avoir un organisme qui « accrédite les accréditeurs », qui révisé les réviseurs. Un tel organisme existe aux États-Unis et dans d'autres pays où les organes d'agrément pourraient en principe perdre leur reconnaissance. Au Canada, l'Association des agences d'agrément du Canada regroupe les organismes d'agrément pour la formation de 30 professions, mais l'adhésion est volontaire. L'ACFTS n'en est pas membre à ce jour. Nous reviendrons sur cette question lorsque nous aborderons les enjeux actuels de l'agrément.

Les comités de pairs ont l'avantage de soutenir des objectifs typiquement universitaires, tels que la recherche et le développement des connaissances, qui sont des éléments essentiels au développement de l'identité professionnelle, au maintien de sa crédibilité et à la promotion de nouvelles pratiques. De la même façon, il faut noter l'importance des programmes de doctorat comme lieu de préparation des futurs formateurs. Toutefois, au Canada, ce niveau de formation n'est actuellement pas assujéti à une

démarche d'agrément, ce qui est le cas en psychologie, par exemple.

Comme indiqué précédemment, il existe différents modèles de contrôle de qualité pour la formation professionnelle tant dans le domaine du travail social à l'international, que dans diverses professions au Québec et au Canada. Nous en citons brièvement quelques exemples ci-dessous, l'espace du présent article ne permettant pas d'aller plus en détail. La synthèse qui suit est issue du travail exploratoire lié au processus de révision de l'ACFTS (Thompson, 2009; Mesbur, 2009).

Par exemple, au Royaume-Uni, tous les travailleurs sociaux et leurs employeurs sont obligatoirement enregistrés auprès du General Social Care Council. Tous les programmes de formation doivent être approuvés par la même instance, à la suite d'un processus d'agrément assez détaillé et normatif, évaluant principalement le contenu des programmes. Les employeurs et les usagers sont associés au développement des programmes de formation.

En Australie, la profession n'a pas de mécanisme obligatoire de régulation. L'agrément y est volontaire et est fondé sur des principes généraux, des objectifs et l'analyse des résultats.

Aux États-Unis, le processus d'agrément était comparable au nôtre jusqu'à tout récemment et portait sur l'examen du contenu des programmes à l'aide d'une série importante de normes relativement normatives. L'instance centrale d'agrément des accréditeurs a décidé il y a quelques années que tous les organismes d'agrément devaient passer à un agrément basé sur les résultats (*outcome*), soit les compétences à acquérir. Le CSWE a donc mis en place un nouveau processus basé sur 10 compétences de base très générales (CSWE, 2008) et les écoles doivent démontrer comment les programmes en permettent l'atteinte.

En Ontario, l'agrément des programmes de formation en sciences infirmières se fait à partir de huit domaines très généraux. Les facultés de droit n'ont pas d'agrément de programmes, mais l'ordre professionnel contrôle l'admission par l'examen du Barreau, ce qui a automatiquement une influence sur la formation. Les ingénieurs ont un examen d'entrée à l'ordre ainsi que l'agrément des programmes de formation.

En résumé, nous pouvons relever différents modèles de processus d'agrément :

- le processus d'agrément est fondé sur le contrôle de qualité de la formation professionnelle, mais là encore existent des modèles différents comme le fait d'être basé sur le contenu ou le résultat, sur des normes générales ou détaillées, normatives ou indicatives, etc.;
- le processus d'agrément porte sur un contrôle de qualité par l'admission à l'ordre professionnel (examen d'entrée);
- dans certains pays, certaines professions n'ont ni examen d'entrée ni agrément des programmes de formation, d'autres ont l'un ou l'autre, d'autres encore les deux. Par exemple, les ingénieurs ont l'un et l'autre, les avocats seulement un examen d'entrée, les infirmières seulement l'agrément des programmes, le travail social dans la plupart des pays européens ni l'un ni l'autre.

L'exploration du processus d'agrément dans d'autres professions, ainsi que du travail social dans d'autres pays, a conduit l'ACFTS à s'interroger sur la pertinence de l'agrément par les pairs tel que nous le connaissons, ainsi que sur d'autres modèles d'agrément. En d'autres mots, l'ACFTS se demande quel modèle serait vraiment efficace pour les programmes de formation en travail social.

Après ce survol, nous présentons un bref historique de l'association, afin de montrer le chemin parcouru et ce qui nous amène à la situation actuelle.

L'historique de l'ACFTS de 1966 à aujourd'hui

Cette première partie a été élaborée à partir de différents documents d'archives de l'ACFTS (particulièrement le rapport annuel de son 40^e anniversaire d'existence, ACFTS, 2006). Établie officiellement en 1967 pour succéder au Comité national des écoles canadiennes de service social (CNÉCSS, établi en 1948³), l'Association canadienne des écoles de service social (ACCESS)⁴ poursuivait les buts suivants : 1) promouvoir la formation à la pratique du service social au Canada; 2) formuler des critères devant servir à l'évaluation des programmes de formation conçus pour la préparation des étudiants à la pratique du service

social; 3) aider au développement de programmes de formation conçus pour la préparation des étudiants à la pratique du service social; et 4) représenter les intérêts collectifs de ses membres face aux autres organismes éducationnels, professionnels, communautaires ou institutionnels.

Avant 1967, il n'existait pas d'organisme centralisé pour la coordination et la promotion de la formation en service social au Canada. Le CNÉCSS existait mais, en raison de ressources financières limitées, son mandat était restreint. Les écoles désirant obtenir l'agrément s'adressaient au Council of Social Work Education (CSWE), aux États-Unis.

Le besoin s'est fait sentir peu à peu de développer des modèles de formation professionnelle qui refléteraient la réalité canadienne, ce qui fut mis de l'avant lors du congrès de 1966 (Rapport du directeur général, cité dans ACFTS, 1977). En conséquence, en mai 1967, un organisme permanent fut créé pour la coordination et la planification des modèles de formation en travail social, fonctionnant en partenariat avec les formateurs et formatrices à travers le Canada. C'est ainsi que l'Association canadienne pour l'éducation en service social a vu le jour.

Au cours de ces années-là, la formation en travail social au Canada se développait rapidement. De 1965 à 1970, huit nouvelles écoles voyaient le jour de sorte qu'en 1972, 18 universités au total offraient des programmes de travail social (Statistique Canada, 1972, citée dans ACFTS, 1977). Il devenait évident que la réalité de la formation au Canada différait de celle aux États-Unis, et les écoles canadiennes recherchèrent une structure adaptée aux différentes particularités provinciales et qui garantisse la qualité de la formation en travail social d'un bout à l'autre du pays (ACFTS, 1977).

L'ACFTS, comme elle a été rebaptisée récemment dans un objectif de plus grande inclusion, continue à jouer ce rôle aujourd'hui. Cependant, son mandat s'est diversifié au fil des années, comme on le verra ci-dessous.

L'ACFTS est une association bénévole, nationale, qui réunit les facultés, les écoles et les départements offrant une formation professionnelle en travail social au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat (ACFTS, 2005b).

L'ACFTS s'est donné comme mission de « promouvoir les normes, l'efficacité et la pertinence de la formation et du savoir dans le domaine du service social au Canada, et dans les autres pays par sa participation active aux associations internationales » (ACFTS, id.). Ses mandats comprennent : 1) le développement de politiques et de normes pédagogiques; 2) l'agrément des programmes de formation en travail social; 3) la recherche et la promotion de l'activité scientifique; 4) l'encouragement de la transmission du savoir au moyen de conférences publiques et de publications; et 5) l'analyse critique des commentaires publics sur les enjeux qui affectent la formation des travailleurs sociaux et travailleuses sociales (ACFTS, id.). Ces dernières années, seuls les mandats concernant l'agrément des programmes, la conférence annuelle et la *Revue canadienne de service social* ont réellement été mis en œuvre.

Au cours de son existence, l'Association a obtenu du financement, entre autres, de la fondation Laidlaw (fin des années 1960) et du ministère fédéral des Ressources humaines, durant les années 1990. Elle a également obtenu des fonds de recherche et contribué à différents projets de recherche durant ces décennies. Après s'être questionnée sur la pertinence de poursuivre elle-même de la recherche, l'ACFTS à l'époque a considéré que cette activité requerrait trop de ses ressources, au détriment de ses mandats premiers. Par conséquent, ce type d'activité a été abandonné. La perte de ressources financières en soutien à son fonctionnement n'est pas étrangère au manque de capacité actuel de l'ACFTS à réaliser ses différents mandats.

Après avoir présenté brièvement l'association et ses organes, le processus d'agrément et son historique, nous abordons dans la section suivante les défis et les enjeux actuels que nous pouvons cerner.

Enjeux actuels

D'une manière générale, le travail social au Québec et au Canada fait face à des changements multiples portés par deux tendances croissantes, que l'on observe d'ailleurs au Canada dans d'autres professions et à l'étranger. D'une part, la profession doit mieux surveiller la pratique professionnelle, d'autre part, elle doit augmenter les exigences de formation préalable.

Quels sont les enjeux plus particuliers auxquels la profession et la formation en travail social doivent faire face?

- Le contexte international changeant a un impact sur la pratique et sur la formation. Ainsi, les accords commerciaux de libre-échange et de libre circulation des personnes, comme l'Accord de libre-échange nord-américain, l'entente France/Québec touchant certaines professions, ont un impact sur la reconnaissance de formations potentiellement différentes. Certains de ces accords impliquent l'admission automatique auprès des ordres et des collèges ou après un examen d'entrée qui préserve un potentiel d'ajustement à travers les équivalences professionnelles et un complément de formation, deux domaines où les universités sont interpellées.
- L'accord de libre-échange interprovincial pose également quelques défis. En effet, les organismes de réglementation de certaines provinces reconnaissent des formations de niveaux différents, sans nécessairement traduire le niveau de formation en des niveaux professionnels différents. La différenciation des compétences acquises à chaque niveau pourrait faire avancer le dossier, toutefois, les différents partenaires s'en tiennent le plus souvent à un langage flou qui ne permet pas un départage réel.
- L'étendue de la pratique représente un autre enjeu. Le travail social a souvent une identité hésitante et a du mal à défendre sa pratique dans un champ du social en explosion où de plus en plus de professions reconnaissent l'importance du social et s'y intéressent et où nombre de professions apparaissent et se développent dans le domaine du social. D'autres professions tentent de sauvegarder leur champ en augmentant la formation pour obtenir le droit de pratiquer (passage à la maîtrise ou au doctorat). Par exemple, les psychoéducateurs doivent maintenant être dotés d'une maîtrise et les psychologues, du doctorat. Le travail social doit-il suivre cette tendance? Qu'en est-il alors de la reconnaissance professionnelle des techniciens en travail social formés au cégep?

- Le développement de la recherche et des publications scientifiques est un enjeu de taille. Certains critiques remettent en question le développement réel de nouvelles connaissances dans le champ du travail social par de la recherche reconnue et par des publications dans des revues de haut niveau, disant que beaucoup de professeurs ont une production universitaire qui serait inacceptable dans d'autres disciplines (Stoez et Karger, 2009). Par ailleurs, pour fonder l'identité du travail social, le développement d'un corpus de connaissances propre est primordial. La critique indique également que l'agrément n'a pas réussi à infléchir réellement cette situation.
- La formation et ses modes de dispensation connaissent des changements importants. Au point de vue géographique, la formation hors campus et la formation à distance changent radicalement le rapport professeur-étudiant ainsi que les outils pédagogiques utilisés. À un autre niveau, le changement d'approche pédagogique dans la formation professionnelle, tel l'enseignement par problème ou par compétence, pose une série de défis. Dans certaines universités québécoises, la médecine, le génie et l'ergothérapie sont passés à ce type d'approche pédagogique. Cette approche modifie fondamentalement les rôles du formateur et de l'étudiant et pourrait contribuer à poser un regard nouveau sur la pratique professionnelle.
- L'implication croissante des organismes de réglementation en est un autre. L'État et les employeurs ont tendance à exercer un contrôle accru sur les pratiques professionnelles, les praticiens devant être membres de leurs ordres respectifs, dans une perspective de reddition de comptes (*accountability*). Les organismes de réglementation sont directement concernés par ce processus et veulent de plus en plus s'impliquer dans le développement et le contrôle de qualité des programmes de formation.
- Enfin, la nécessité d'établir une meilleure collaboration avec un plus grand nombre de partenaires est incontournable. Quoique plusieurs partenaires, dont les doyens et les directeurs, les étudiants, les coordonnateurs

de formation pratique, le RUFUTS et ISWEN soient associés par une représentation directe au conseil d'administration de l'ACFTS, plusieurs autres partenaires importants, tels les organismes de réglementation, l'ACTS, les employeurs, voire les usagers, ne le sont pas. Dans le contexte où le champ du social est envahi par différentes professions, le travail social gagnerait à parler d'une seule voix.

Dans un contexte troublé par ces différents enjeux, l'ACFTS fait face à ses propres défis :

- Le manque de ressources. L'association repose en très grande partie sur les contributions des écoles. Ce constat impose des limites drastiques à son action, au point de remettre en question les mandats reliés à la conférence annuelle et à la revue, et à des conséquences sur la stabilité du personnel au bureau national. D'une manière générale, l'association éprouve des difficultés de recrutement constantes pour toutes ses constituantes. Le bénévolat n'est pas reconnu comme production académique et des tâches qui exigent beaucoup de temps peuvent avoir un effet négatif sur la carrière des professeurs.
- La politique d'agrément. Les normes d'agrément sont trop détaillées et indifférenciées quant à leur importance. Il faut repenser les normes d'agrément, faciliter le processus d'agrément en matière de documentation requise, mais aussi les étapes de la démarche d'agrément, développer un processus plus souple, permettant la diversité, qui soit moins onéreux en ce qui concerne le temps et les fonds.
- Le bureau d'agrément. Le recrutement de ses membres et leur formation devraient être repensés, afin d'assurer un processus plus transparent et plus prévisible. Une professionnalisation accrue du bureau d'agrément, accompagnée d'une redéfinition du rôle des membres, semble une piste intéressante.
- Le processus de décision qui préside à la production de nouvelles normes. Ce dernier tend à encourager la prolifération de normes pour des groupes précis de population pouvant compter sur des groupes d'intérêt. Ainsi, des comités ont

développé des ensembles de normes concernant les personnes handicapées, la réalité féminine, la réalité francophone, les premières nations, etc. De plus, cette diversification entraîne un déséquilibre vis-à-vis des clientèles traditionnelles de la pratique sociale (enfance/jeunesse, santé mentale, pauvreté, marginalité, etc.) qui ne bénéficient pas de groupes équivalents pour les représenter.

- Au niveau de la gouvernance, différentes dispositions rendent la gestion de l'ACFTS incohérente. Parmi d'autres choses, les membres institutionnels (les écoles) devraient avoir plus de poids dans les prises de décision; les relations entre les différentes constituantes sont souvent chaotiques; les liens avec les partenaires importants (les organismes de réglementation, employeurs, bénéficiaires) sont peu ou pas formalisés.
- L'« accréditation des accréditeurs ». Dans un contexte de responsabilisation et de reddition de comptes (*accountability*), la question de l'affiliation de l'ACFTS à un organisme de surveillance des organismes d'agrément devient pertinente, pour la raison évidente du contrôle de qualité et de la performance de notre processus d'agrément. Cette affiliation permettrait de bénéficier d'un regard extérieur expérimenté et spécialisé sur nos processus.

En conclusion

De grands enjeux interpellent nos sociétés et influencent le contexte de la pratique sociale et de la formation des futurs travailleurs sociaux. Il est donc primordial de porter une attention aigüe aux exigences nécessaires au développement d'une identité forte.

Au niveau universitaire, le développement de connaissances fondamentales dans le champ du social ainsi que le renouvellement des pratiques, par une recherche rigoureuse et impliquée, sont des voies où nous pouvons certainement contribuer à renforcer l'identité de la profession. La qualité de la formation doit contribuer à former des professionnels compétents et capables d'autonomie et de curiosité intellectuelle dans la pratique, afin qu'ils puissent mieux affirmer leur spécificité

au sein des autres professions. De plus, les liens avec les milieux de pratique gagneraient à être renforcés, tant pour la recherche que la formation. En particulier, mais pas exclusivement, la formation pratique prend une grande importance dans la formation professionnelle en travail social et l'apport des milieux de pratique est primordial dans ce domaine. C'est également vrai de la recherche et du développement de nouvelles approches d'intervention mieux adaptées aux besoins changeants des clientèles.

Enfin, une collaboration accrue avec les organismes de réglementation permettrait de mieux arrimer la préoccupation commune de qualité de la formation et de la pratique professionnelle. D'une manière générale, établir de meilleurs liens entre les différents partenaires impliqués en travail social permettrait de parler d'une voix forte, ce qui serait un atout formidable.

En ce qui concerne l'association, ces différents enjeux ont entraîné la nécessité d'une révision en profondeur de ses constituantes et de ses procédures. Nous avons un rôle certain à jouer dans le champ du travail social, pourvu que nous répondions de manière adéquate aux enjeux principaux.

Descripteurs :

Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) // Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS). Bureau d'agrément // Service social - Étude et enseignement (Universitaire) - Canada

Canadian Association for Social Work Education (CASWE) // Canadian Association for Social Work Education (CASWE) Board of Accreditation // Social service - Study and teaching - Canada

Notes

- 1 Les auteurs de cet article, Benoît van Caloen, Ph. D., t.s., et Jocelyn Lindsay, Ph. D., t.s., sont tous deux associés de près à l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS). En effet, Benoît van Caloen est président de l'ACFTS, tandis que Jocelyn Lindsay est coprésident francophone du bureau d'agrément. Les deux auteurs étant impliqués depuis plusieurs années dans l'association, ils y cumulent beaucoup d'expérience. C'est à ce titre qu'ils ont été sollicités pour le présent article. Les deux parleront ici à titre personnel et leurs propos n'engagent en aucun cas l'ACFTS ou le bureau d'agrément.
- 2 Il est temps que les formateurs en travail social prennent de nouveaux modes d'agrément sérieusement en considération et examinent les mécanismes institutionnels afin de les porter à maturité (ma traduction).
- 3 D'autres sources font référence à 1945 comme étant l'année d'origine du NCCSSW.
- 4 L'association s'appelait au début Canadian Association for Education in Social Services (CAESS).

Références

- ACFTS (1977). *Rapport annuel 1977*.
- ACFTS (2005a). *Constitution*.
- ACFTS (2005b). *Rapport annuel 2005*.
- ACFTS (2006). *Rapport annuel 2006 – 40^e anniversaire d'existence*.
- ACFTS (2007). *Politiques pédagogiques*.
- ACFTS (2009a). *Procédures d'agrément de l'ACFTS*.
- ACFTS (2009b). *Normes d'agrément*.
- American Council of Trustees and Alumni (2007). *Why accreditation doesn't work and what policymakers can do about it*. Washington: American Council of Trustees and Alumni.
- Council on Social work Education (2008). *Purpose: Social work practice, education and educational policy and accreditation standards*. CSWE Inc.
- Feldman, R. A. (2009). Reinventing social work accreditation: Write on! *Research on Social Work Practice, 19* (1), 124-126.
- Mesbur, E. S. (2009). *Accreditation task force presentation*. Power point presentation to the Canadian Association of Deans and Directors of Schools of Social Work, Montreal, November 13.
- Stoez, D., & Karger, H. (2009). Reinventing Social Work Accreditation, *Research on Social Work Practice, 19* (1), 104-111.
- St-Amant, N. (2008). *The accreditation process in Canada: A look at the present situation*. Report of the first phase of the project presented to Canadian Association of Social Work Education.
- Thompson, W. (2009). *Social work education: futures*. Power point presentation to the Canadian Association of Deans and Directors of Schools of Social Work, Ottawa, May.